

[Texte]

Mr. Dick: We certainly have not been notified of it.

The Acting Chairman (Mr. Bloomfield): If that is agreed to by the House Leader, then . . .

Mr. Dick: Let us see the agreement. They can agree all they want to. If they do not inform people, that does not mean that we have agreed. We happen to be Members of parliament, and we are entitled to . . . You do it in House orders; we do it on the floor of the House, and everybody assumes that, but side deals I have never heard of.

Mr. Ferguson: Have you been in touch with your House Leader?

Mr. Dick: Well, I have been talkin to the Deputy House Leader every day. I have been talking to him particularly on this Bill.

Mr. Ferguson: I was counting on there being one quick meeting here, and . . .

Mr. Dick: I do not have that understanding that there would be one quick meeting, but if that is, and we call for a meeting tomorrow, I am sure the matter can be cleared up when we talk to our House Leader again. I do not understand . . .

• 1705

Mr. Blenkarn: We can straighten up the matter first thing in the morning, Mr. Chairman.

Mr. Ferguson: I would call the question now, Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: I think the chairman moved that we adjourn the meeting at 5.00 p.m., as I recall.

Mr. Dick: No, I have some questions to ask before, and I would like to ask them to the Minister because this overrules the laws provided by the Supreme Court of British Columbia and the Supreme Court of Ontario.

Mr. Ferguson: Are you a member of the committee, Mr. Dick?

Mr. Blenkarn: He is a Member of Parliament.

Mr. Dick: They have permitted that Members of Parliament can usually ask after other people, unless you object to questions which are relevant.

Mr. Ferguson: To Mr. Blenkarn, when we met yesterday we said we would have the one meeting this afternoon at 3.30 p.m. This was our understanding yesterday.

Mr. Fennell: Let me read you another clause:

Interest Act, measure to amend: The House resumes from Thursday, June 7, consideration of the motion of Mr. MacLaren that Bill C-36, an Act to amend the Interest Act, be read the second time and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

period, full stop.

[Traduction]

M. Dick: On ne nous a certainement pas prévenus.

Le président suppléant (M. Bloomfield): Si le leader à la Chambre en a convenu . . .

M. Dick: Montrez-nous l'entente. Ils sont toujours libres de s'entendre. S'ils ne préviennent personne, ce n'est pas entendu. Nous siégeons à la Chambre des communes et nous avons le droit . . . Cela se fait en vertu du Règlement de la Chambre; cela se fait à la Chambre même et tout le monde le fait. Mais c'est la première fois que j'entends parler d'ententes à l'amiable.

M. Ferguson: Avez-vous pris contact avec votre leader à la Chambre?

M. Dick: J'ai parlé tous les jours au leader suppléant. Je lui ai parlé précisément du projet de loi.

M. Ferguson: Je croyais qu'on se réunirait brièvement et que . . .

M. Dick: Ce n'est pas ce que j'ai compris, moi. Mais si vous avez raison, et que nous convoquons une séance pour demain, je suis certain qu'on peut tout régler en parlant encore une fois à notre leader à la Chambre. Je ne comprends pas . . .

M. Blenkarn: On pourra tout régler, monsieur le président, dès demain matin.

M. Ferguson: À votre place, monsieur le président, je passerais à la mise aux voix.

M. Blenkarn: Si je me souviens bien, le président a proposé qu'on lève la séance à 17 heures.

M. Dick: Non. Avant qu'on ne lève la séance, j'aurais des questions à poser au ministre, car le projet de loi annule des décisions rendues par la Cour suprême de la Colombie-Britannique et par la Cour suprême de l'Ontario.

M. Ferguson: Êtes-vous membre du Comité, monsieur Dick?

M. Blenkarn: Il est député.

M. Dick: Après que les membres du Comité ont posé leurs questions, on permet normalement à d'autres députés d'interroger les témoins. A moins que vous ne vouliez pas que je pose des questions pertinentes.

M. Ferguson: Lorsque nous nous sommes réunis hier, monsieur Blenkarn, nous avons convenu de prévoir une séance, aujourd'hui à 15h30. C'est ce que nous avons décidé hier.

M. Fennell: Permettez-moi de vous citer un autre article:

Loi sur l'intérêt, disposition modifiant: La Chambre reprend l'étude, entreprise le jeudi 7 juin, de la motion de M. MacLaren, qui a proposé que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt, soit déposé en deuxième lecture et renvoyé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Point, point, paragraphe.